

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **07.2019.056**

Transmis en préfecture le :

3 juillet 2019

Séance du : **2 juillet 2019**

Compte-rendu affiché le **3 juillet 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **3 juin 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, François VURPAS, Yves GAVault,
Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale
ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON,
Aurélien CALLIGARO, Yves CRUBELLIER,
Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles
PEREYRON, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Christian ARNOUX, Isabelle
PICHERIT, Marie-Paule GAY, Olivier BROSSEAU,
Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Christian
ARNOUX à Yves GAVault, Isabelle PICHERIT à
Mohamed GUOUGUENI, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Serge BALTER à Karine GUERIN,
Anne-Marie JANAS à Christophe GODIGNON,
Jean-Philippe LACROIX à Aurélien CALLIGARO

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la Collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité notamment concernant le poste d'instructeur urbanisme - responsable du secteur habitat - logement et les évolutions liées aux avancements de grade. Ces créations de postes au tableau n'induisent aucun effectif supplémentaire, et les suppressions des grades détenus jusqu'alors seront effectuées après avis du CT.

Les ouvertures et fermetures de postes impliquent nécessairement des décalages dans le temps. En effet, concernant les postes d'ATSEM principal 1ère classe par exemple, d'ATSEM principal 2° classe ouvert jusque là, afin que l'agent ne se retrouve pas sans poste et le poste sans agent.

Le comité technique réuni en sa séance du 13 juin 2019 a émis un avis favorable aux propositions de modification des postes suivants :

Filière Administrative :

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à TC
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à TC

Filière Technique :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à TC
- Création d'un poste d'agent technique principal 1ère classe à TC
- Création d'un poste de technicien principal 2ème classe à TC

Filière Sociale :

- Création d'un poste d'EJE classe exceptionnelle
- Création de trois postes d'ATSEM principal 1ère classe à TC
- Création d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à TNC (33,25/35°)

Filière Médico-sociale :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à TC

Filière Animation :

- Création d'un poste d'animateur principal 2ème classe

Filière Sportive :

- Création d'un poste Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à TNC (17,5/35°)

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 13/06/19	Effectifs pourvus 13/06/19	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 03/07/19	Dont TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	2		1		3	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	17	15		1		18	
FILIERE TECHNIQUE								
Agent de maîtrise principal	C	5	4		1		6	
Adjoint technique principal 1ère classe	C	11	10		1		12	
Technicien principal 2ème classe	B	3	3	1	1		4	1
FILIERE SOCIALE								
EJE classe exceptionnelle	A	0	0		1		1	
ATSEM principal 1ère classe	C	3	3		3 TC 1 TNC		7	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	1		1		2	
FILIERE ANIMATEUR								
Animateur principal 2ème classe	B	0	0		1		1	
FILIERE ANIMATEUR								
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	B	1	1		1 TNC 17,5/35	0	2	1

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes citées ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes citées ci-dessus ;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.